

PETITE ENFANCE

PRÉSENTER LES IMPACTS DE LA CRÉATION
D'UNE COMMUNE NOUVELLE

DOCUMENT DE TRAVAIL



SYNTHÈSE DES ÉCHANGES ET ÉLÉMENTS D'AIDE À LA DÉCISION ÉVOQUÉS PAR LES ÉLUS DE L'ATELIER

Les premiers calculs de dimensionnement de l'offre présentés dans ce portrait comportent leur part de relativité, comme sur l'ensemble des thématiques étudiées. En effet, ils ne prennent pas en compte l'ampleur des besoins qui peuvent être exprimés par les différentes populations. Cela suggère la nécessité de mener, en cas de rapprochement, une analyse de l'ensemble des demandes, pour penser l'offre à une échelle globale et répondre à un équilibre de l'offre de service avec la demande.

Concernant l'approfondissement toujours possible du recensement et d'analyse de l'existant, il est important de rappeler que les décisions et les arguments liés à la pertinence ou à l'opposition de la fusion ne sauraient être d'abord des arguments de nature statistique.

Il ressort des échanges que les bénéfices attendus de la commune nouvelle correspondent à la plupart des opportunités du portrait avec un accent particulier sur les points suivants :

- 1) Le développement de l'offre autour des assistantes maternelles** : le rapprochement permettrait aux trois communes (hors Saint-Germain-en-Laye déjà pourvue) d'atteindre une taille critique pour pouvoir bénéficier d'un RAM partagé entre les quatre collectivités
 - Développer un partenariat avec la CAF pour récupérer des financements et agrandir le réseau aujourd'hui en place sur Saint-Germain-en-Laye
 - Adapter l'organisation du RAM au nouveau territoire en créant des pôles de proximité pour garantir un contact régulier avec les assistantes maternelles
 - Créer des structures d'accueil des assistantes maternelles (points de rencontre sur le territoire) pour éviter leur isolement, développer des animations etc.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES ET ÉLÉMENTS D'AIDE À LA DÉCISION ÉVOQUÉS PAR LES ÉLUS DE L'ATELIER


- 2) **La continuité de service entre les structures du territoire** : la gestion globale des structures, sur l'ensemble du territoire, permettrait d'envisager une fluidité dans la continuité du service en évitant les ruptures de l'offre (notamment sur les périodes des vacances, où la fermeture des équipements impacte en totalité les trois territoires de Mareil-Marly, L'Etang-la-Ville et Fourqueux ; ou en développant un accueil sur des horaires atypiques).
 - Le rapprochement supposerait ainsi la réalisation d'une analyse commune des besoins pour connaître la teneur des demandes de familles et envisager l'ajustement des offres (de manière localisée sur l'ensemble du territoire, par la réalisation d'une cartographie précise)
- 3) **Le financement de besoins nouveaux** serait facilité par un rapprochement des moyens. Dans l'hypothèse où l'analyse des besoins ferait état d'un manque de structures ou d'une nécessité de rénovation, ces projets sont nécessairement plus faciles à financer à 3 ou 4 que de manière isolée
- 4) **La souplesse de gestion du personnel** serait permise par le transfert des équipes d'intervention du secteur sous le statut d'une même collectivité
 - En cas de besoins exceptionnels et sous accord du personnel des structures, la vision globale sur l'ensemble du territoire permise par le rapprochement faciliterait les remplacements
 - Atteindre une taille critique pour renforcer les équipes volantes (déjà existantes sur Saint-Germain) et en faire bénéficier les trois autres communes
- 5) **Le développement de projets à plus grande ampleur** : le rapprochement pourrait permettre la mise en place de politiques ambitieuses autour des liens entre la petite enfance et l'enfance (accompagnement des parents avant l'entrée en maternelle, mise en place de Toutes Petites Sections en accord avec l'Education Nationale etc.), autour de parcours pour enfants en situation de handicap (accompagnement spécialisé au sein des crèches), autour de l'accueil des familles les plus vulnérables (associer les moyens et les populations des 3 ou 4 communes pour atteindre le seuil des « 10% de familles sous le seuil de pauvreté »)


SYNTHÈSE DES ÉCHANGES ET ÉLÉMENTS D'AIDE À LA DÉCISION ÉVOQUÉS PAR LES ÉLUS DE L'ATELIER


Certaines préoccupations ont à l'inverse été exprimées. Elles témoignent de la nécessité de réaliser une analyse juste des moyens et des besoins, et de repenser une politique d'attribution des places sur l'ensemble du territoire. Ces préoccupations constituent à ce titre des éléments d'importance égale aux opportunités soulevées :

- **L'analyse des besoins** : les différents projets jusqu'ici mentionnés et que pourrait apporter le rapprochement devront néanmoins être interrogés par une analyse précise et conjointe de l'ensemble des besoins sur le nouveau territoire
 - Cette analyse permettra de construire une réelle cartographie de l'équilibre offre et demande pour identifier les carences, et ainsi favoriser le maintien d'une offre de proximité liée aux différents bassins de vie de la commune nouvelle
- **La redéfinition d'une politique d'attribution** : l'enjeu du rapprochement réside dans les objectifs et la volonté qui seront attribués à une politique harmonisée d'attribution des places au sein des structures. En effet, cette politique pourra assurer de ne pas entraîner une baisse de la qualité de l'offre pour certaines familles (une baisse de qualité qui serait par exemple induite par une politique d'attribution trop large et pouvant affecter des places à une distance géographique plus importante qu'à ce jour par rapport au lieu de vie de la famille)
 - A ce jour, chaque commune intègre à ses critères de priorisation la proximité avec l'établissement et l'appartenance à la collectivité. En cas de rapprochement, une sectorisation pourra être repensée pour maintenir la garantie d'obtenir une place proche de son lieu de vie, tout en fluidifiant la gestion des places disponibles sur l'ensemble du territoire pour ajuster l'offre avec chaque demande des familles (et proposer, aux familles qui le souhaitent, une offre adéquate au sein d'autres structures du territoire)


FICHE D'IDENTITÉ


 <p>Places en structures multi-accueil publiques</p>	SGL	143*
	LELV	40
	F	35
	MM	0


 <p>Places en crèches à gestion publique</p>	SGL	258
	LELV	0
	F	0
	MM	19

 <p>Places en crèches à gestion privée</p>	SGL	205
	LELV	20
	F	20
	MM	10


* dont 47 en Halte-garderie

 <p>Places agréées assistants maternels</p>	SGL	379
	LELV	10
	F	10
	MM	19

 <p>Nombre d'assistants maternels</p>	SGL	125
	LELV	4
	F	4
	MM	6

 <p>RAM</p>	SGL	1*
	LELV	0
	F	0
	MM	0

* Avec 2 agents à temps complet pour la gestion de ce RAM (en partie sur financement CAF)

 <p>Horaires des structures publiques</p>	SGL	7h15 - 19h pour les DSP 7h30 - 18h45 pour les autres 8h30 - 17h30 pour les HG
	LELV	7h30 - 18h45
	F	8h - 18h45
	MM	8h - 18h30

1. CAPACITÉS D'ACCUEIL ET DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE (1/4)

D'après les données récoltées auprès des communes, les capacités des structures d'accueil de la petite enfance semblent différentes entre les quatre collectivités :

- **Des capacités d'accueil saturées à l'Étang-la-Ville, Fourqueux et Mareil-Marly:** la totalité des places dans les crèches publiques ou les multi-accueil publics dans les trois communes précitées sont occupées
 - La capacité actuelle des structures ne permet pas d'envisager une absorption de nouveaux demandeurs (listes d'attente déjà existantes pour les habitants intramuros) sans révision préalable de la politique d'attribution des places qui, sans pour autant augmenter les capacités, permettrait a minima un meilleur équilibre de l'offre et la demande sur l'ensemble du territoire (en fonction des besoins et lieux de vie ou travail des familles)
 - A Saint-Germain-en-Laye : les places sont pourvues mais l'on observe toutefois un amincissement de la liste d'attente (l'Analyse des Besoins Sociaux démontre, selon l'évolution démographique, que l'offre de places en crèche sera à terme supérieure à la demande)

N.B. : Des places en crèches privées restent disponibles sur le territoire (à mesurer) : exemple de la crèche People&Baby de Mareil-Marly qui a faible un taux de remplissage (moins de la moitié de sa capacité d'accueil, pour cause notamment de tarifs élevés).

- **Des structures de qualité différente :** la qualité de l'équipement d'accueil n'est pas homogène sur l'ensemble des communes
 - Mareil-Marly : des locaux aménagés dans une ancienne maison d'habitat, peu adaptés à la petite enfance. Aucun autre bâtiment n'est cependant en mesure d'accueillir les berceaux de la crèche.
 - Fourqueux : une nouvelle crèche entièrement rénovée en 2015, disposant d'une cour aménagée, de jeux en plein air, de salles à vacation spécifiques
- **Des modes de garde plus diversifiés à Saint-Germain-en Laye :** la commune dispose de structures d'accueil plus nombreuses et variées (dont halte-garderie), et d'un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) qui permet une structuration de l'offre de places auprès d'assistantes maternelles (plus étoffée à Saint-Germain-en-Laye)

1. CAPACITÉS D'ACCUEIL ET DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE (2/4)

En complément de la fiche d'identité fournie au début de ce portrait, voici des indicateurs de dimensionnement de l'offre de garde au sein des quatre collectivités. Ces indicateurs sont calculés sur la base des capacités actuelles et de la population cible concernée (enfants de 0 à 3 ans, selon les données du recensement INSEE de 2014).

N.B. : ces indicateurs ne préjugent pas d'un impact positif ou négatif de la création de la commune nouvelle sur ces différents ratios. Les indicateurs communiqués pour les scénarii à 3 ou 4 communes représentent simplement une moyenne qui s'appliquerait au nouveau territoire mais ne peuvent signifier une baisse ou une hausse de l'offre : ils permettent simplement d'envisager le dimensionnement de l'offre sur le futur territoire en fonction de la population cible. Comme évoqué ci-après dans les opportunités et points de vigilance d'un rapprochement, ce seront les décisions politiques retenues qui affecteront les capacités d'accueil des établissements : ouvertures de crèches, développement de l'offre, etc.



Nombre d'assistants maternels pour 100 enfants de 0 à 3 ans

Saint-Germain-en-Laye	↓	6,6
Mareil-Marly		4,8
Fourqueux		3,9
L'Etang-la-Ville	↓	2,3
Scénario à 3		3,5
Scénario à 4		6,0



Places en structures multi-accueil et en crèches publiques et privées

Nombre de places dans les EAJE pour 100 enfants de 0 à 3 ans

Fourqueux	↓	53,9
L'Etang-la-Ville		34,7
Saint-Germain-en-Laye		31,8
Mareil-Marly	↓	23,4
Scénario à 3		28,11
Scénario à 4		26,13

1. CAPACITÉS D'ACCUEIL ET DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE (3/4)

Suite à la présentation de cet état des lieux, sont désormais détaillés les impacts que pourrait avoir la commune nouvelle sur ces problématiques. Une liste d'opportunités (bloc vert) et de points de vigilance (bloc rouge) est ainsi présentée, en distinguant à chaque fois par un label à droite de chaque bloc si l'impact est associé au scénario à 3 communes uniquement, au scénario à 4 communes uniquement, ou bien aux deux scénarii (pour cette dernière option, il sera considéré que l'impact sera d'autant plus fort à 4 communes qu'à 3)

OPPORTUNITÉ : Développer le RAM sur l'ensemble du territoire : Saint-Germain-en-Laye dispose actuellement d'un Relais Assistantes Maternelles (RAM) réservé aux assistantes maternelles installées au sein de la commune. Avec le rapprochement, ce RAM pourrait être étendu aux trois autres communes. Cela présenterait un double avantage : rompre l'isolement des assistantes maternelles, et par effet d'entraînement assurer l'attrait du territoire pour de nouvelles assistantes maternelles.

Scénario
à 4

OPPORTUNITÉ : Sécuriser la continuité du service : envisager des « pools » ou « équipes volantes » de professionnels du secteur pour palier les problématiques de remplacement des professionnels en cas d'absence. Ces équipes existent à Saint-Germain-en-Laye mais nécessiteraient d'être étoffées pour être étendues aux trois autres communes.

Scénarii
à 3 et
à 4

OPPORTUNITÉ : Développer un réseau de professionnels : la fusion et le rapprochement des structures permettrait de favoriser l'échange de pratiques entre les professionnels du secteur de la petite enfance (auxiliaires de puériculture, mais aussi Directeurs des établissements)

Scénarii
à 3 et
à 4

OPPORTUNITÉ : Mettre en place des dispositifs d'excellence éducative : l'excellence éducative étant le vecteur de la Commune Nouvelle, la fusion pourrait permettre le développement d'une réflexion commune sur l'offre de nouveaux services tels que la création de crèches multilingues.

Scénario
à 4

1. CAPACITÉS D'ACCUEIL ET DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE (4/4)

POINT DE VIGILANCE : **Le dimensionnement de la nouvelle offre** : étudier préalablement les besoins des familles sur le nouveau territoire pour adapter les équipements selon les spécificités de chaque secteur (besoins de places, besoins d'extension des horaires d'accueil etc.) – Cette étude préalable (une Analyse des Besoins Sociaux) apparaît nécessaire lors de la mise en place des politiques de la commune nouvelle

Scénarii
à 3 et
à 4

POINT DE VIGILANCE : **La qualité de l'accompagnement et des formations des professionnels du secteur** : le rapprochement des communes et des structures ne devra pas engendrer une diminution de la qualité de l'accueil des enfants, en poursuivant notamment le recrutement de personnels très qualifiés (parmi les professionnels des établissements mais aussi des Directeurs des structures : infirmiers, psychologues etc.)

Scénarii
à 3 et
à 4

POINT DE VIGILANCE : **L'enjeu de mixité et de cohésion sociale** : l'accueil des enfants de 0-3 ans (assistants maternels et micro-crèches) représente un coût important et parfois peu accessible pour les familles les plus vulnérables. Une réflexion autour de l'accès à ces offres pour ces familles devra être engagée pour assurer un accès équitable aux services de la petite enfance

Scénarii
à 3 et
à 4

2. LA POLITIQUE D'ACCUEIL DU SECTEUR PETITE ENFANCE (1/4)

Les modalités de fonctionnement des services liés à la petite enfance diffèrent entre les communes qu'il s'agisse du plafonnement des hauts revenus, des plages horaires d'accueil ou des critères d'attribution des places. L'état des lieux présenté ici compare les situations des collectivités concernant :

- 2.1. Les plafonds appliqués pour les hauts revenus
- 2.2. Les critères d'attribution des places en EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant)
- 2.3. Les horaires d'accueil de l'enfant

2.1. LES PLAFONDS APPLIQUÉS POUR LES HAUTS REVENUS

Les taux d'effort imposés aux familles sont identiques entre les 4 collectivités (barème national CAF). Néanmoins, chaque collectivité pratique sa propre définition du plafond pour les plus hauts revenus. Seule la commune de Fourqueux applique le barème fixé par la CAF (4 874,62 € en 2018). **La création d'une commune nouvelle entrainerait alors une réflexion sur l'harmonisation de cette tarification.**

Ci-dessous, les différents plafonds appliqués par les communes sur les hauts revenus, ainsi que le tarif horaire payé par une famille de 3 enfants (taux d'effort de 0,04%) disposant d'un revenu se situant systématiquement au-dessus des plafonds respectifs :



7 174 € mensuels

2,87 € /h



4 874,62 € mensuels

1,95 € /h



5 000 € mensuels

2 € /h



6 675 € mensuels

2,67 € /h

Le tarif horaire est obtenu en multipliant le plafond de revenu mensuel par le taux d'effort correspondant au nombre d'enfants

2. LA POLITIQUE D'ACCUEIL DU SECTEUR PETITE ENFANCE (2/4)

2.2. LES CRITERES D'ATTRIBUTION DES PLACES EN EAJE

Les critères d'attribution des places en EAJE ne sont pas uniformisés à l'échelle du nouveau territoire. Certaines communes ont en effet adopté une politique d'attribution pouvant intégrer des critères sociaux (handicap, familles précaires etc.) :

- **Saint-Germain-en-Laye** : *Sont pris en compte les critères suivants* : Lieu d'habitation, date d'antériorité de la demande, situations PMI et handicap
- **L'Etang-la-Ville** : *Sont pris en compte les critères de priorité suivants* : (1) Priorités présentées par le service de PMI : besoin d'accompagnement de la parentalité, handicap, etc.; (2) Priorités fixées par la convention signée entre Le CCAS et la Caisse d'Allocations familiales : objectif d'une présence à minima de 10 % d'enfants issus de familles en situation de pauvreté et/ou en parcours d'insertion; (3) Date de dépôt du dossier; (4) Cohérence entre le type de places disponibles et la demande des familles : accueil entre 1 à 5 jours/semaine; (5) Cohérence entre l'amplitude journalière souhaitée par la famille et l'occupation globale de la structure (capacité d'encadrement)
- **Fourqueux** : *Sont pris en compte les critères suivants* : Lieu d'habitation, situation socio-économique (revenus, handicap etc.), date d'inscription, fratries, date de naissance de l'enfant, 6 places maximum attribuable au personnel communal domicilié hors Fourqueux
- **Mareil-Marly** : *Sont priorisés, dans l'ordre* : (1) Les publics fragiles (enfants porteurs de handicap, parents en situation précaire, les jumeaux ou triplés,...); (2) Les inscriptions à temps-plein; (3) Une fratrie déjà présente à la crèche; (4) Les plus anciennes inscriptions; (5) Les enfants du personnel communal

2.3. LES HORAIRES D'ACCUEIL DES ENFANTS

En termes d'horaires, les plages d'accueil sont aujourd'hui variées selon les structures des communes :

- Accueil à partir de 7h30 à L'Etang-la-Ville et à Saint-Germain-en-Laye, 8h à Mareil-Marly et à Fourqueux
- Fermeture à 18h30 à Mareil-Marly, 18h45 à L'Etang-la-Ville, Fourqueux et Saint-Germain-en-Laye

N.B. : les places disponibles diffèrent selon les plages de la journée (accueil différencié entre matin/soir et journée), excepté à Saint-Germain-en-Laye

2. LA POLITIQUE D'ACCUEIL DU SECTEUR PETITE ENFANCE (3/4)

Liste d'opportunités et de points de vigilance liés aux impacts du rapprochement des communes :

OPPORTUNITÉ : Harmoniser les plafonds des grilles tarifaires : les plafonds sur les hauts revenus sont aujourd'hui fixés par les communes. La fusion permettrait d'harmoniser les politiques liées au déplafonnement dans une logique de simplification des démarches et d'équité totale de service entre tous les habitants du territoire au sein de chacune des structures existantes

Scénarii
à 3 et
à 4

POINT DE VIGILANCE : L'augmentation des tarifs en cas de déplafonnement : en cas d'harmonisation vers le haut des plafonds, les familles Foulqueusiennes à plus hauts revenus seraient sujettes à une augmentation drastique des tarifs qui leur seront imposés. Le rapprochement devra engager une réflexion autour d'un arbitrage optimal qui puisse satisfaire au mieux les familles de la Commune Nouvelle.

Scénarii
à 3 et
à 4

OPPORTUNITÉ : Réviser la politique d'attribution : en cas de fusion, la révision de la politique d'attribution pourrait permettre une meilleur adéquation entre l'offre et les demandes des familles : la modification du critère de priorisation et sa méthode de calcul pourrait permettre aux familles d'adresser leur demande dans la crèche de leur choix (selon leur domicile ou lieu de travail)

Scénarii
à 3 et
à 4

POINT DE VIGILANCE : La politique d'attribution des places et la priorisation : la révision de cette politique (par de nouvelles pondérations des critères) pourra néanmoins, en contrepartie, toujours identifier une sectorisation des demandes pour prévoir une priorisation des familles selon leur lieu d'habitation ou lieu de travail

Scénarii
à 3 et
à 4

2. LA POLITIQUE D'ACCUEIL DU SECTEUR PETITE ENFANCE (4/4)

OPPORTUNITÉ : Harmoniser et/ou diversifier les amplitudes horaires : dans la même logique d'équité d'offre de service que précédemment, les horaires d'ouverture et de fermeture des structures d'accueil pourraient être coordonnées pour offrir des amplitudes horaires plus importantes aux familles du nouveau territoire. Si la gestion commune des crèches le permet et que le besoin est identifié, une offre d'accueil sur des horaires atypiques pourrait également être envisagée.

Scénario
à 4

OPPORTUNITÉ : Définir une politique d'équilibre entre les secteurs publics et privés : la fusion permettrait le développement d'une réflexion entre structures publiques et privées dans l'optique de favoriser l'égal accès au service à toutes les familles. Cela pourrait se formaliser, par exemple, par une politique commerciale commune pour inciter à l'installation de nouvelles structures privées (microcrèches, ou crèches d'entreprise)

Scénario
à 4



La politique de soutien à la parentalité :

Le rapprochement des collectivités pourrait également offrir l'opportunité d'écrire une politique commune de soutien à la parentalité, pour l'accompagnement des parents en difficulté face à leur rôle éducatif (notamment à Saint-Germain-en-Laye, concernée par la problématique de la vulnérabilité des familles monoparentales, qui représentent 15,5% des familles en 2014, contre 8,9% en moyenne parmi les trois autres communes)

Cette question du soutien à la parentalité pourrait également s'inscrire dans le volet de l'enfance et de la jeunesse

Scénario
à 4